

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 22 mai 2026 à 20h00 selon convocation en date du 18 mai 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes DUBOIS - PINSON - OULD SAÏD - M VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : M FAVRE (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme OULD SAÏD)

Absents : Mme CHINAL

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M BIVERT

Délibération N°2026-044 : Modification des statuts du SIVOM du RIFFAUD : Augmentation du nombre de membres du bureau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la dernière réunion du Comité Syndical, dont l'ordre du jour était principalement axé sur les élections, il est apparu nécessaire d'augmenter le nombre de membres du bureau actuellement fixé à 5.

Vu

- la restructuration du territoire du SIVOM
- l'importance des travaux à venir sur les différentes communes

Considérant l'article 8 des statuts du SIVOM

« Le Comité Syndical élit son bureau qui comprend :

- ✓ un Président ;
- ✓ un vice-Président
- ✓ un secrétaire
- ✓ deux membres du Conseil Syndical »

Le Comité Syndical propose donc d'augmenter le nombre de délégués membres du bureau à sept.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat en son article 8 portant le nombre de membres de 5 à 7 répartis comme suit :

« Le Comité Syndical élit son bureau qui comprend :

- ✓ un Président ;
- ✓ un vice-Président
- ✓ un secrétaire
- ✓ quatre membres du Conseil Syndical »

Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 22 mai 2026.
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 019-211911300-20260522-DCM2026044-DE

Berger
Levrault

